

# Activités de *réglementation*

Ce bulletin des *Activités de réglementation* couvre le mois d'avril 2003

## Rapport Annuel de l'an 2002

Le 28 avril, l'honorable Herb Dhaliwal, ministre de Ressources naturelles Canada, a déposé le Rapport annuel 2002 de l'Office au Parlement. Le rapport est

disponible sur le site Internet de l'Office au [www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca) sous la rubrique **Publications**.

## Gros plan sur la sécurité - Analyse comparative du bilan de sécurité des pipelines

Le 29 avril, l'Office a publié son premier rapport sur le rendement en matière de sécurité des sociétés qui relèvent de sa compétence; il est intitulé **Gros plan sur la sécurité - Analyse comparative du bilan de sécurité des pipelines**.

Le rapport détaille le rendement en matière de sécurité des oléoducs et gazoducs assujettis à la réglementation de l'ONÉ pour les périodes comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2000 et entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001

et le 31 décembre 2001. Les données visent uniquement les sociétés que l'Office réglemente en vertu de la **Loi sur l'Office national de l'énergie** et ne portent pas sur le rendement des pipelines qui transportent des produits autres que des hydrocarbures liquides ou du gaz naturel. Le rapport est disponible sur le site Internet de l'Office sous la rubrique **Sécurité et environnement, Indicateurs de rendement en matière de sécurité**.

### Dans ce numéro

#### Préface

Le bulletin signale les activités de l'Office. Sauf mention expresse, la compétence de l'Office s'étend aux points énumérés dans ce bulletin, en vertu de la **Loi sur l'Office national de l'énergie**, L.R.C. 1985, ch. N-7, dans sa version modifiée.

*Notre but global est de promouvoir la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité économique*

<b>Demandes liées à une audience publique</b> . . . . .	2
<b>Demandes non liées à une audience publique</b> . . . . .	3
<b>Appel</b> . . . . .	4
<b>Modifications aux règlements et aux directives</b> . . . . .	4
<b>Questions administratives</b> . . . . .	5
<b>Annexe I - Demandes en vertu de l'article 58</b> . . . . .	7
<b>Profil</b> . . . . .	8

# Demandes liées à une audience publique

## Audiences complétées

### 1. **Georgia Strait Crossing Pipeline Limited (GSCPL) - Projet de pipeline GSX Canada - GH-4-2001 (Dossier 3200-G049-1)**

La Commission d'examen conjoint a tenue une audience publique du 24 février au 19 mars à Sidney, en Colombie-Britannique, concernant le projet de pipeline GSX Canada qui doit assurer le transport de gaz naturel à partir de Sumas, dans l'État de Washington, jusqu'à l'île de Vancouver. Le projet projeté est une initiative conjointe de la BC Hydro et de la société Williams Gas Pipeline Company.

### 2. **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) - Construction d'une ligne internationale de transport d'électricité (ligne internationale) - EH-2-2002 - (Dossier 2200-N088-1)**

L'Office a tenu une audience publique le 24 mars à Saint John, au Nouveau-Brunswick, pour étudier une demande d'Énergie NB visant la construction et l'exploitation d'une ligne internationale qui s'étendrait du terminal de transmission existant de la centrale de Pointe Lepreau à un point sur la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, à l'ouest de St. Stephen (Nouveau-Brunswick).

## Audiences en marche

### 1. **TransCanada PipeLines Limited (TCPL) - Droits de 2003 - RH-1-2002 (Dossier 4200-T001-18)**

L'Office tient une audience publique, qui a commencé le 26 février, à Calgary, en Alberta, concernant une demande de TCPL sollicitant l'approbation des nouveaux droits que celle-ci pourra exiger au cours de l'année 2003 pour les services de transport offerts sur son réseau principal.

### 2. **Sumas Energy 2, Inc. (SE2) - Ligne internationale de transport d'électricité (ligne internationale) - EH-1- 2000 (Dossier 2200-S040-1)**

L'Office reprendra une audience publique le 26 mai, à Abbotsford, en Colombie-Britannique, concernant une demande de SE2 en vue de construire une ligne

internationale à 230 kilovolts qui partirait des États-Unis et franchirait la frontière canado américaine près d'Abbotsford. L'Office a déjà tenu des audiences publiques portant sur cette demande du 18 au 20 janvier 2001, le 19 février 2001, ainsi que du 18 au 23 octobre 2002, afin d'étudier les questions et les requêtes préliminaires.

## Audiences prévues

### 1. **Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) - Accroissement de la capacité et inversion du sens de l'écoulement du pipeline - OH-1-2003 (Dossier 3400-T002-56)**

L'Office tiendra une audience publique à partir du 9 juin à Ottawa, en Ontario, au sujet d'une demande de PTNI en vue d'accroître la capacité de son réseau de transport de produits pétroliers entre Montréal, au Québec, et Farran's Point, en Ontario, et d'inverser le sens de l'écoulement dans le tronçon de pipeline compris entre Farran's Point et Toronto, en Ontario.

### 2. **EnCana Ekwan Pipeline Inc. (EnCana) - Construction d'un gazoduc (Dossier 3200-E127-1)**

L'Office tiendra une audience publique à partir du 28 juillet, à un lieu qui sera annoncé ultérieurement, concernant une demande par EnCana pour la construction et l'exploitation d'un pipeline de gaz naturel non corrosif. Le pipeline proposé s'étendrait de l'usine à gaz Sierra de EnCana Oil & Gas Partnership près de Fort Nelson, Colombie-Britannique, jusqu'à un point de raccordement situé sur la canalisation principale nord-ouest de Nova Gas Transmission Ltd., à environ quatre kilomètres à l'est de la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique près de Rainbow Lake, en Alberta. EnCana Ekwan propose de construire un gazoduc de 610 millimètres (24 po) de diamètre et d'une longueur de 82,5 kilomètres (51 milles), ainsi que des installations connexes, durant l'hiver 2003-2004. La date de mise en service prévue des installations est avril 2004, et le coût estimatif du projet est de 55 millions de dollars.

# Demandes non liées à une audience publique

## Questions d'électricité

### Questions à l'étude

#### 1. **Montenay Inc. (Montenay) – Exportation d'électricité (Dossier 6200-M141-1)**

Le 19 mars, Montenay a déposé une demande pour un permis visant l'exportation de 200 000 mégawattheures d'énergie garantie ou interruptible par année pour une période de 10 ans.

#### 2. **USGen New England, Inc. (USGen) – Exportation d'électricité (Dossier 6200-U063-1)**

Le 23 avril, USGen a déposée une demande pour un permis visant l'exportation de jusqu'à 4 380 gigawatt-heures d'énergie garantie et de 4 380 gigawatt-heures d'énergie interruptible par année pour une période de 10 ans.

## Questions pionnières

1. **Anadarko Canada Corporation** a reçu l'approbation le 1<sup>er</sup> avril du « Rapport de cessation d'un puits » pour le puits Anadarko West Bovie I-76 en vertu du paragraphe 203.(1) du Règlement concernant le forage des puits de pétrole et de gaz naturel au Canada (RFPPGNC).
2. **Canadian Forest Oil Ltd.** a reçu l'approbation le avril de forer le puits Cdn Forest et al Mount Coty 2K-02 en vertu du paragraphe 83.(1) du RFPPGNC.
3. **Chevron Canada Resources** (Chevron) a reçu l'approbation le 2 avril pour le raccordement 2/K-29 du champ de Liard en vertu du paragraphe 5(1)b) à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada.
4. **Chevron** a reçu l'approbation le 4 avril pour l'essai et le brûlage de gaz naturel du puits Chevron et al Langley K-30 en vertu du paragraphe 196.(2) du RFPPGNC et du paragraphe 33.(5) du Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada (RPREPGC).
5. **Paramount Resources Ltd.** (Paramount) a reçu l'approbation le 4 avril du « Rapport de cessation d'un puits » pour le puits Para et al Nogha M-17 en vertu du paragraphe 203.(1) du RFPPGNC.

6. **Paramount** a reçu l'approbation pour des travaux de production le 4 avril pour des raccordements et des installations construites en 2003 au champ de Cameron Hills, au T.N.-O. en vertu du paragraphe 9 du RPREPGC.
7. **Chevron** a reçu l'approbation pour des travaux de production le 25 avril pour le puits 2/K-29 pour un raccordement au champ de Liard en vertu du paragraphe 9 du RPREPGC.
8. **Paramount** - Une déclaration de découverte importante a été faite le 20 avril en vertu de la partie II.1, paragraphe 28.2 de la Loi sur l'Office national de l'énergie et la partie III, paragraphe 28 de la Loi fédérale sur les hydrocarbures pour le puits Paramount Anadarko Bovie J-76.

## Question relative aux pipelines

### 1. Demandes présentées en vertu de l'article 58

L'Office a approuvé plusieurs demandes, formulées en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, concernant des installations pipelinières courantes ou la construction de pipelines dont la longueur n'excède pas 40 kilomètres. Voir l'annexe I.

## Question relatif au transport, aux droits et aux tarifs

### Question réglée

#### 1. **Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge) – Droits définitifs de 2003 (Dossier 4200-E101-4)**

Le 8 avril, l'Office a approuvé une demande datée du 21 mars d'Enbridge visant des droits définitifs pour l'année 2003.

# Appel

## **1. TransCanada Pipelines Limited (TCPL) – Décision de l'Office RH-R-1-2002**

Le 21 mars, TCPL a demandé à la Cour d'appel fédérale l'autorisation d'en appeler de la décision RH-R-1-2002 qu'a rendue l'Office le 20 février 2003. Dans cette décision, l'Office a rejeté la requête soumise par TCPL en septembre 2002 visant la révision et la modification de la décision RH-4-2001 de l'Office au sujet de la demande de TCPL concernant un rendement équitable, décision datée de juin 2002.

## **Modifications aux règlements, aux règles et aux directives**

### **Initiatives de réglementation prises en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie**

#### **1. Directives concernant les exigences de dépôt, 1995 (Directives)**

L'Office a lancé un projet d'examen et de révision de ses directives dont l'objet est de fournir des instructions claires au sujet des renseignements requis pour les demandes, d'améliorer les cycles et d'améliorer les communications avec les intervenants.

#### **2. Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT) - Mise hors service de pipelines**

L'Office propose de modifier le RPT afin d'instaurer un processus de réglementation relatif aux demandes qui visent la mise hors service permanente de pipelines, dans les cas où cette situation n'entraînera pas d'interruption de service pour les utilisateurs finaux.

#### **3. Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines, partie I et partie II - Règlement sur la prévention des dommages (Dossier 185-A000-36)**

L'Office a l'intention de remplacer l'actuel Règlement sur le croisement de pipe-lines, partie II par un règlement axé sur la prévention des dommages (qui serait appelé le Règlement sur la prévention des dommages). L'Office a rencontré les intervenants et il entend poursuivre ces consultations avec les personnes intéressées par le biais de rencontres de groupes de discussion et d'assemblées portes ouvertes qui se tiendront à divers endroits au Canada.

### **Initiatives de réglementation prises en vertu de la Loi sur les opérations pétrolières au Canada**

#### **4. Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada et note d'orientation (Dossier 2001-1)**

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 4 de la rubrique Modifications aux règlements, dans le numéro de mai 2001 des Activités de réglementation.

#### **5. Règlement sur le forage des puits de pétrole et de gaz au Canada et Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada (Dossier 0406-14)**

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 5 de la rubrique Modifications aux règlements, dans le numéro de mai 2001 des Activités de réglementation.

### **Initiatives de réglementation prises en vertu du Code Canadien du travail**

#### **6. Règlement et notes d'orientation ayant trait au Code canadien du travail, Partie II**

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 6 de la rubrique Modifications aux règlements, dans le numéro de février 2003 des Activités de réglementation.

## Questions administratives

### Nominations

**M. John McCarthy** a été nommé chef du Secteur des produits après avoir exercé les fonctions de chef du Secteur des opérations pendant sept ans. M. McCarthy a occupé de nombreux postes au sein de l'Office, notamment celui de directeur, direction du génie des pipelines et celui d'ingénieur en chef. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Calgary.

Le Secteur des produits élabore des directives et des règlements relativement à la partie VI de la **Loi sur l'Office national de l'énergie**. Il lui incombe aussi d'examiner et de traiter les demandes touchant l'exportation de pétrole, de gaz et d'électricité, et la construction et l'exploitation des lignes internationales et interprovinciales de transport d'électricité. Ses responsabilités englobent notamment : l'analyse et les conseils touchant le marché de l'énergie, les évaluations des réserves, la prévision de l'offre, et la liaison avec les administrations publiques, l'industrie et les associations oeuvrant dans le secteur de l'énergie.

**M. Gregory Lever** a été nommé au poste de chef du Secteur des opérations. M. Lever entrera à l'Office le 26 mai 2003 pour une période de deux ans dans le cadre d'un accord d'échanges entre l'Office et Petro-Canada.

M. Lever a occupé différents postes d'ingénieur et de gestionnaire de 1970 à aujourd'hui, surtout à Shell Canada et Petro-Canada. Son plus récent poste à Petro-Canada était celui de gestionnaire des services techniques du projet de mise en valeur du gisement extracôtier Terra Nova, à St. John's (Terre-Neuve et Labrador). Il a joué un rôle déterminant dans le développement de l'industrie pétrolière et gazière de Terre-Neuve; il participe actuellement à l'élaboration de normes concernant le forage, la sécurité et l'exploitation dans les zones extracôtières canadiennes. M. Lever est titulaire d'une M.Sc. en ouvrages de génie civil et d'un B.Sc. en génie civil de l'Université de l'Alberta.

Le Secteur des opérations est chargé, en ce qui concerne les pipelines, du contrôle et de l'application des lois en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que des enquêtes sur les incidents et des interventions d'urgence. Il produit des directives et des règlements ayant trait à la **Loi sur l'Office national de l'énergie**, à la **Loi sur les opérations pétrolières au Canada** et à la **Loi fédérale sur les hydrocarbures**. En ce qui concerne les régions pionnières, ses responsabilités englobent la réglementation des programmes géophysiques et géologiques, la gestion de l'information, les évaluations de ressources, les aspects environnementaux des demandes, les inspections, les enquêtes sur les accidents et la prestation de conseils à Affaires indiennes et du Nord Canada. Enfin, le secteur fournit des services de génie à l'Administration du pipe-line du Nord.

## **Instructions relatives au dépôt de documents**

Toute la correspondance destinée à l'Office doit être adressée au : Secrétaire, Office national de l'énergie, 444, Septième Avenue S.-O., Calgary, AB T2P 0X8 - Télécopieur : (403) 292-5503.

## **Demande - Nombre de copies à déposer**

Pour savoir le nombre de copies à fournir selon la nature de la demande, voir le site Internet sous la rubrique **Dépôt d'un document**.

## **Numéros pour communication avec l'Office**

### **Renseignements généraux :**

(403) 292-4800  
1-800-899-1265

### **Bureau des publications :**

Téléphone : (403) 299-3562  
Télécopieur : (403) 292-5576  
Courriel : [publications@neb-one.gc.ca](mailto:publications@neb-one.gc.ca)

### **Site Internet :**

[www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca)

### **Numéros de téléphone :**

Pour une liste à jour des numéros de téléphone des membres de l'Office et du personnel clé, voir le site Internet sous la rubrique **À notre sujet, Notre personnel**.

Office national de l'énergie  
Michel L. Mantha  
Secrétaire

### **Pour des renseignements :**

Denis Tremblay, Agent des communications  
Téléphone : (403) 299-2717  
Courriel : [dtremblay@neb-one.gc.ca](mailto:dtremblay@neb-one.gc.ca)

# Annexe I

## Demands présentées en vertu de l'article 58

### Gazoducs

Demandeur	Dossier/Ordonnance	Demande	Coût est.
Petroleum Transmission Company	Dossier : 3400-P015-19 Ord. : XG-P015-17-2003	Demande datée du 26 février; approuvée le 22 avril. Installer un lanceur et un récepteur d'outil interne sur la canalisation de collecte principale Cochin au sud-est de Regina.	50 000
TransCanada PipeLines Limited – Réseau de la C.-B	Dossier : 3400-T054-6 Ord. : XG-T054-16-2003	Demande datée du 31 mars; approuvée le 17 avril. Enlever et remplacer par un autre matériau les solins contenant de l'amiante à l'extérieur de cinq bâtiments à la station de compression Crowsnest.	50 000
TransCanada PipeLines Limited	Dossier : 3400-T001-213 Ord. : XG-T001-18-2003	Demande datée du 8 avril; approuvée le 24 avril. Prélèvement d'échantillons de contaminants et programme de mesures correctives à 16 stations de compression.	359 000
Westcoast Energy Inc.	Dossier : 3400-W005-302 Ord. : XG-W005-15-2003	Demande datée du 21 février; approuvée le 11 avril. Remplacer deux section de la canalisation principale de Fort Nelson à Jackfish Creek.	1 994 000

### Oléoducs

Demandeur	Dossier/Ordonnance	Demande	Coût est.
Enbridge Pipelines Inc.	Dossier : 3400-E101-54 Ord. : XO-E101-04-2003	Demande datée du 18 février; approuvée le 10 avril. Mise hors service de 1,08 kilomètres de pipeline à Edmonton, en Alberta.	Sans objet. 5 258 000
	Dossier : 3400-E101-57 Ord. : XO-E101-05-2003	Demande datée du 18 mars; approuvée le 17 avril. Mettre en place de la tuyauterie et des raccords de collecteur pour les nouvelles installations de pétrole brut à la station Hardisty (Alberta).	

# Profil

L'Office national de l'énergie est une cour fédérale de réglementation créée par une loi du Parlement le 2 novembre 1959.

En vertu des pouvoirs de réglementation que lui confère la **Loi sur l'Office national de l'énergie**, l'Office délivre des autorisations d'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, accorde des certificats visant les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité et établit les droits et les tarifs applicables aux oléoducs et aux gazoducs relevant de la compétence fédérale.

Outre ses fonctions de réglementation, l'Office est également chargé de conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

La Loi exige également que l'Office suive la situation de l'approvisionnement en ce qui a trait à tous les principaux produits énergétiques au Canada, particulièrement l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sous-produits

de ces hydrocarbures; il doit aussi se tenir au fait de la demande d'énergie au Canada et à l'étranger.

Les responsabilités de l'Office en vertu de la **Loi sur les opérations pétrolières au Canada** et de certaines dispositions de la **Loi fédérale sur les hydrocarbures** englobent la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole et du gaz dans les régions pionnières de manière à favoriser la sécurité des travailleurs, la protection de l'environnement et la conservation des ressources en hydrocarbures.

L'Office a également des responsabilités précises en vertu de la **Loi sur le pipe-line du Nord** et de la **Loi sur l'administration de l'énergie**. En outre, le ministre de Développement des ressources humaines Canada a nommé des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité chargés d'appliquer la partie II du **Code canadien du travail**.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2002 as represented by the National Energy Board

Cat. No. NE12-4/2003-04E  
ISSN 0821-8645

This document is published separately in both official languages. For further information, please contact:

Communications Team  
National Energy Board  
444 Seventh Avenue SW  
Calgary, Alberta T2P 0X8  
Telephone: (403) 292-4800  
Telecopier: (403) 292-5503

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2002 représentée par l'Office national de l'énergie

N<sup>o</sup> de cat. NE12-4/2003-04F  
ISSN 0821-865X

Ce document est publié séparément dans les deux langues officielles. Pour de plus amples renseignements :

Équipe des communications  
Office national de l'énergie  
444, Septième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2P 0X8  
Téléphone : (403) 292-4800  
Télécopieur : (403) 292-5503